



Arrêt saisie sur salaire et non exécution de la décision du tribu

Par **talou_old**, le **13/09/2007** à **03:53**

Vous m'avez indiqué qu'il serait judicieux de saisir le Jex car l'employeur n'a rien versé au greffe du tribunal malgré la décision du juge quelles serait concrètement les démarches que je peux entreprendre puisque mon avocat est injoignable depuis deux mois. merci de me répondre